



L'association Le temps pour toiT recherche : un volontaire en SERVICE CIVIQUE à Angers

L'association Le temps pour toiT propose et met en place l'habitat partagé intergénérationnel sur Nantes depuis 2005 et sur Angers depuis 2007. L'association met en relation des hébergeurs - personnes-âgées ou familles - ayant besoin de présence à leur domicile avec des hébergés -salariés, personnes en formation ou étudiants- et propose contractualisation et suivi afin de sécuriser les cohabitations une fois mises en place.

Mission :

Promouvoir la cohabitation intergénérationnelle auprès des différents publics et partenaires de l'association

Où ?

à Angers

Quoi ?

Les actions de terrain sont nécessaires pour sensibiliser et faire connaître la cohabitation intergénérationnelle au plus grand nombre. Parmi celles-ci :

- préparation et participation aux actions de communication et d'événementiel prévues par l'association : circulation d'une exposition photo, organisation d'événements avec les partenaires locaux (ciné-débat, conférence, etc), accompagnement sur des interventions extérieures, accueil et orientation des personnes lors des événements organisés par Le temps pour toiT.
- participation aux actions de terrain régulièrement organisées (micro-trottoir, distribution de flyers...)
- participation à l'élaboration des outils de communication à partir du recueil des besoins et en collaboration avec l'équipe de salariés.

La mission vise globalement à promouvoir, sur le terrain, la cohabitation intergénérationnelle qui manque encore de notoriété auprès du grand public. Le volontaire en service civique pourra être force de proposition dans les actions qu'il pourra mener.

Quand ?

À partir d'octobre 2020 (durée 7 mois)

Quel domaine ?

Solidarité

Pour candidater, rendez-vous ici sur www.service-civique.gouv.fr

Siège - 4 place du Muguet Nantais 44200 Nantes
Bureaux Angers : 17 rue de Jérusalem 49100 Angers
02 40 29 14 82 - www.letempspourtoit.fr
Association loi 1901 – APE: 9499 Z – SIRET: 480 659 564 00037